

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## Éducation : des sanctions qui

**APRÈS** une mise en garde en juillet dernier, le ministre de l'Éducation nationale, Patrick Mouguia-Daouda, a sorti le bâton. Des sanctions à la dimension des délits, appliquées à l'ensemble des acteurs du secteur éducatif coupables d'actes de falsifications de bulletins pour des inscriptions d'élèves en classes de Terminale, dans plusieurs lycées et collèges du Gabon.

Hans NDONG MEBALE  
Libreville/Gabon

**W**eek-end de tonnerre dans le secteur de l'Éducation nationale, que celui qui vient de passer. Ils sont chefs d'établissement, enseignants, personnels administratifs ou encore élèves inscrits en classes de Terminale à avoir été frappés, vendredi dernier, par les sanctions du ministre de l'Éducation nationale, Patrick Mouguia-Daouda, pour avoir procédé à des inscriptions non conformes à la réglementation en vigueur. Une décision de la tutelle qui a créé une onde de choc chez les concernés, à quelques jours de l'examen du baccalauréat.

Entre émoi et satisfaction, certains observateurs avertis considèrent ces sanctions comme étant "iniques".

Joint au téléphone par notre Rédaction, l'un des chefs d'établissements suspendus, un proviseur, nous a fait cette réponse : "Vous avez été les premiers à avoir reçu l'information et vous avez jugé utile de ne pas nous tenir informés. De ce fait, je ne voudrais pas donner mon avis sur la question, pour éviter d'être repris par ma hiérarchie."

En effet, conformément à l'article 2 de la décision qui émane du ministre de l'Éducation nationale, les chefs d'établissements dont les noms ont été portés sur une liste sont suspendus de leurs fonctions pour une durée de 5 ans, et sont, par la même occasion, remis à la disposition du secrétariat général.

"Les personnes concernées par les différentes sanctions prononcées disposent d'un délai de cinq jours pour introduire un éventuel recours auprès de la tutelle. Après cela, il y aura un communiqué final qui confirmera la décision déjà prise, ou qui l'infirmera. Il faut dire qu'il y a des témoignages qui soutiennent cette décision.

Nous laissons la possibilité aux concernés de nous apporter les éléments permettant de les disculper. Pour l'heure, ces derniers sont suspendus et ne prendront pas part aux examens du baccalauréat cette année. Des alternatives ont déjà été envisagées pour faire face aux déficits des enseignants pour la surveillance de l'examen", indique l'Éducation nationale.

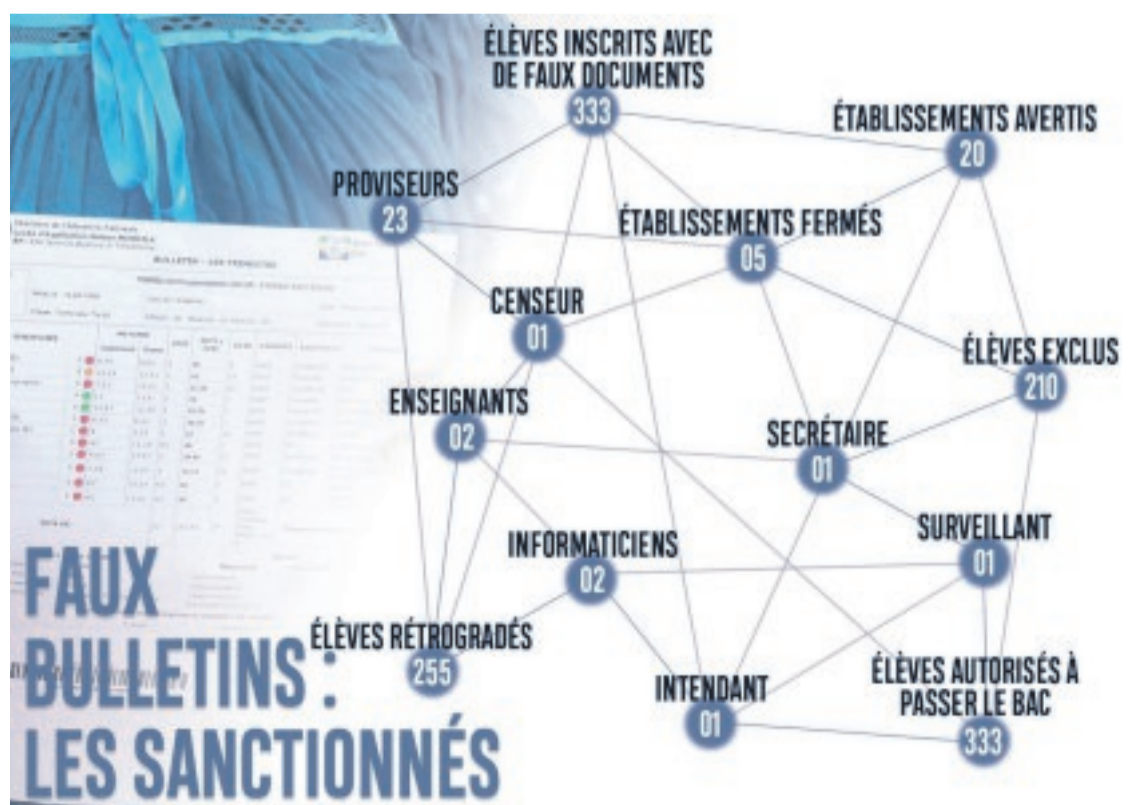
Réagissant à la décision de la tutelle et mettant en exergue les failles de la plateforme Xgest au cœur de la gestion des bulletins de notes, plusieurs enseignants donnent de la voix. "Ils ont créé toute une cacophonie autour de cette décision. Parce que les bulletins Xgest sont fabriqués à la gare routière. Il suffit de prendre le bulletin d'un ou deux apprenants et réajuster la case en dessous. Je suis surpris qu'ils puissent réellement prouver que ce sont les enseignants qui ont adossé leur signature, sachant que les signatures ne sont plus authentiques. Je pense que le système a facilité la falsification de ces bulletins", souligne une enseignante, l'air grave.

Alors que l'examen du baccalauréat commence le 20 août prochain sur l'ensemble du territoire national, certains pointent un doigt accusateur sur un système éducatif encore entaché.

"En décidant de suspendre ces personnes, je me demande s'ils ne sont pas en train d'aggraver la situation de l'éducation au Gabon. Ce système de falsification de bulletins n'est pas nouveau, et il en cache beaucoup d'autres. Il faut relever le problème des structures d'accueil, la formation des enseignants, la qualité des enseignements dispensés dans les établissements. Il faut également se demander si ce n'est pas la façon dont le système éducatif gabonais est géré qui aurait favorisé ce vaste réseau de producteurs de faux bulletins", relève un autre enseignant.



Le Lycée Jean Hilaire Obame aussi concerné par les sanctions.



# chamboulent (presque) tout

## Sena: "Ces comportements tirent le système éducatif vers le bas"



Photo: H.N.M./L'Union

Les syndicalistes lors de la rencontre avec le ministre de l'Éducation nationale.

H.N.M  
Libreville/Gabon

**A**u lendemain de la décision du ministre de l'Éducation nationale de suspendre les responsables et acteurs de la falsification des bulletins de notes, le Syndicat de l'éducation nationale (Sena) salue cette mesure : "Nous sommes favorables et saluons la décision du ministre, bien que nous n'ayons pas été associés. Nous avons commencé un travail au mois de mars 2020 avec le ministère, et avons eu

des rencontres avec les parents d'élèves et les enseignants. Le ministère avait relevé que plusieurs élèves avaient été inscrits dans des établissements avec de faux bulletins. Dans ce lot, il y avait également les élèves des classes de 3e. Mais pour l'instant, ils ne sont pas incriminés. Par exemple, un élève de Première qui partait du lycée d'Oloumi pouvait se faire inscrire dans un lycée à Oyem avec un bulletin truqué en classe de Terminale", indique le secrétaire général du Sena, Fridolin Mve Messa.

À l'en croire, le travail effectué par la commission a porté ses fruits: "Une commission ad hoc avait été mise sur pied pour le suivi, et nous avons auditionné des enseignants et des élèves. Par la suite, nous avons déposé des rapports qui ont permis à la tutelle de prendre cette décision. Il faut signaler que ces comportements tirent le système éducatif vers le bas. Ces enseignants, qui se rendent coupables de ces actes de fraudes, remettent en cause l'éthique et la déontologie de cette profession."

## Revêtus du " nimbe de la déveine "

E. NDONG-ASSEKO  
Libreville/Gabon

**L**a fraude massive aux bulletins de notes dans les établissements scolaires qui vient d'être mise au jour par le ministère de tutelle ne finira pas de sitôt de faire des vagues dans le monde éducatif. L'onde de choc est telle que nombre de lycées et collèges dont on était loin d'imaginer qu'ils puissent apparaître parmi ceux mis en accusation de cette forfaiture vont en sortir ébranlés. Sérieusement. Certes, les mesures prises par les

autorités de l'Éducation nationale pour enrayer le mal permettront d'envisager un fonctionnement expurgé des soupçons de doute, tout en ramenant la sérénité et la confiance. Mais, le coup est rude. Certains établissements à la réputation établie en raison de leur sérieux à travers la qualité des résultats aux divers examens voient ainsi leur image véritablement écornée. Avec, à la clé, la distance que pourraient prendre vis-à-vis d'eux les parents d'élèves. L'affaire des faux bulletins scolaires fait désormais planer un

halo douteux sur tous les établissements à la compromission avérée avec cette magouille. Ils sont revêtus d'une sorte de " nimbe de la déveine ", une sorte de " bonnet d'âne fastidieux ". Une aura ennuyeuse qu'ils partagent avec les responsables épinglés qui voient leurs carrières désormais en pointillé. Si, pour le moment, les sanctions de suspension sont de nature conservatoire pour nombre d'entre eux, il n'en demeure pas moins qu'elles entachent leurs états de service. Déjà, les implications de ces mesures ne sont

pas des plus tendres envers les incriminés : " Les enseignants, pour leur part, sont sanctionnés d'interdiction de participer à l'organisation et au déroulement de tout examen. Ils sont remis à la disposition d'académies provinciales ou de zones académiques. Le personnel administratif mouillé est également remis à la disposition d'académies provinciales ou de zones académiques". Il y en a qui seront suspendus d'exercice durant cinq ans. Ce qui n'est pas rien...



Photo: H.N.M./L'Union